

Plan directeur du quartier Vanier

DOCUMENT SYNTHÈSE

QUARTIER EN PLEIN CŒUR DE LA NOUVELLE VILLE



VILLE DE
QUÉBEC

Arrondissement
des Rivières

« Quartier en plein cœur de la nouvelle ville »

Le quartier de Vanier se situe sur le territoire de l'Arrondissement des Rivières, créé lors de la constitution de la nouvelle Ville de Québec, le 1^{er} janvier 2002. Vanier correspond au district électoral n° 6.

Le quartier de Vanier a une superficie de 6,26 km² et est situé au cœur de la ville. Sa superficie est supérieure à celle de l'ancienne ville de Vanier. Les secteurs de la rue Bourdages et « Fleur-de-Lys » et celui occupé par Hydro-Québec en faisant désormais partie.

À la fin du 19^e siècle, Vanier s'appelait « Petite Rivière sans bruit ». Ce qualificatif s'adressait à la nature même des lieux. « Petite Rivière sans bruit » était alors un secteur rural localisé à proximité de la ville de Québec.

À la suite d'une pétition demandant qu'une partie de territoire situé dans la municipalité de la Petite Rivière soit érigée en municipalité de ville sous le nom de Québec-Ouest, la corporation de la Ville de Québec-Ouest fut créée le 9 mars 1916. La population comptait alors 300 habitants. Voici une brève chronologie des événements marquants.

1924 : des systèmes d'aqueduc et d'égouts sont installés. On construit le pont Marie-de-l'Incarnation et le pont Scott est refait. La compagnie « Québec Power » installe le service de l'électricité.

1927 : le premier hôtel de ville est érigé.

De 1928 à 1930 : de 600 habitants en 1928, la population passe à 1 457 habitants en 1930, répartis à travers 251 familles. C'est l'époque de la Grande Crise et le taux de chômage est élevé. Beaucoup vivent du secours direct.

1933 : la population atteint 2 132 habitants (357 familles). L'augmentation de la population est causée principalement par l'arrivée massive de chômeurs. Éprouvés par la crise, les citoyens de l'époque s'établissent à Québec-Ouest en raison du prix des logements. Cette augmentation de population crée par conséquent un manque d'espace dans les écoles.

1937 : octroi du gouvernement pour la construction d'une deuxième école.

1956 : établissement de la première industrie dans la zone industrielle.

1966 : cette année marque le jubilé d'or de Québec-Ouest. L'événement le plus important est sans contredit le changement de nom pour celui de Vanier en l'honneur de Son Excellence le général Georges-P. Vanier, gouverneur général du Canada.

1970 à 1977 : cette période marque le deuxième mouvement de développement résidentiel dans le secteur nord-est.

1985 à 1989 : le développement commercial du secteur nord consolide le parc industriel.

1995 : de 10 125 personnes en 1986, la population passe à 11 325 en 1995.

2002 : regroupement avec la nouvelle Ville de Québec.

■ ► *Contenu du plan directeur de quartier*

Le contenu du plan de quartier pour Vanier a été élaboré selon un processus établi à la Ville de Québec. Ce processus prévoit, à chacune des étapes, la tenue de séances de consultation auprès de la population et des différents services municipaux concernés. Selon ce processus, le conseil de quartier de Vanier est mandaté par l'Arrondissement pour consulter les citoyens. Ils établissent, ensemble, des constats ou des problématiques relatifs au cadre de vie, au milieu de vie et au niveau de vie du quartier. Ces renseignements de base sont utiles à la détermination de la **vision** d'aménagement pour le quartier.

Le plan directeur du quartier de Vanier précise également les **enjeux**, les **orientations** et les objectifs spécifiques que l'Arrondissement, le conseil de quartier et les citoyens entendent poursuivre pour améliorer la qualité de vie du quartier.

Cette volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens se traduit en une liste d'**actions** concrètes à mettre en oeuvre.

Les actions retenues et adoptées par le conseil d'Arrondissement, après consultation, s'accordent avec les grandes orientations de développement de la Ville. Il s'en dégage une vision commune d'action pour le développement et l'aménagement de ce quartier de la ville.



■ Vision d'action territoriale

L'élaboration d'une vision d'action territoriale suppose la recherche de consensus qui reflètent les préoccupations ou les valeurs collectives. Cette vision doit exprimer les désirs et les attentes d'une communauté à l'égard de son développement à long terme, et être partagée par la population et motivante pour elle. Sa formulation devrait permettre d'évaluer, au fur et à mesure, si l'on se rapproche ou si l'on s'éloigne de l'atteinte des résultats voulus.

Voici la vision d'action territoriale développée par l'Arrondissement en concertation avec le conseil de quartier de Vanier et la population du quartier :

« Faire du quartier de Vanier un lieu accueillant et agréable à vivre. Rendre le territoire accessible, sécuritaire et actif au niveau de l'emploi. Offrir des logements à prix abordable et un milieu communautaire dynamique et concerté. »

Pour que cette vision devienne réalité, le quartier de Vanier doit s'engager dans un projet faisant appel à tous les intervenants et baser son évolution sur ses points forts.

Sur le plan du cadre de vie

Une localisation centrale et un territoire bien desservi par des axes de transport importants tels que les autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc et par des voies de desserte majeures, soit les boulevards Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et Père-Lelièvre.

Sur le plan du milieu de vie

La présence de commerces et de services de quartier bien distribués à l'intérieur des zones résidentielles; de commerces à caractère régional situés le long des artères commerciales; et d'organismes communautaires nombreux et diversifiés.

Sur le plan du niveau de vie

La présence de lieux d'emploi importants répartis le long des artères commerciales et dans le parc industriel Cardinal.

► Enjeux

Les enjeux représentent les options stratégiques et les grandes lignes du plan d'action pour le quartier.

- Assurer des déplacements sécuritaires et intégrés.
- Assurer plusieurs accès publics à la rivière Saint-Charles.
- Verdir le quartier.
- Revoir l'aménagement de la rue Soumande et des boulevards Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et Père-Lelièvre, et y intégrer des modes de déplacements alternatifs.
- Créer une zone de centralité où une mixité de commerces et de services de proximité est offerte.
- Assurer aux organismes communautaires un soutien technique pour la bonne marche de leurs projets.

Des enjeux, découlent les orientations, réparties en trois éléments distincts : le cadre vie, le milieu de vie et le niveau de vie.



■ ► *Orientations* ► *Cadre de vie*

► **Parcs et espaces verts**

- Assurer la protection des aires naturelles encore disponibles.
- Améliorer la qualité des parcs existants.

► **Sécurité urbaine**

- Assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.

► **Déplacements alternatifs**

- Diversifier les modes de déplacement.
- Améliorer les liens entre le quartier et les quartiers adjacents.

► **Habitation**

- Adapter l'offre en logements aux besoins des citoyens.

► **Cadre bâti**

- Assurer l'homogénéité des secteurs quant au gabarit et à l'architecture des bâtiments.

► **Infrastructures**

- Participer à la résolution du problème de congestion de l'autoroute Félix-Leclerc à la hauteur du boulevard Pierre-Bertrand, en déterminant les conditions selon lesquelles pourraient être construite une nouvelle voie de transport dans l'emprise du corridor hydroélectrique.

► **Lieu de centralité**

- Dynamiser les espaces commerciaux et de services localisés tant en bordure des artères commerciales qu'à proximité des lieux de résidence.
- Créer un lieu de centralité animé.

► **Boulevards**

- Rendre les boulevards Pierre-Bertrand, Wilfrid-Hamel et Père-Lelièvre plus conviviaux pour les piétons, les personnes handicapées et les cyclistes.

■ ► *Orientations* ► *Milieu de vie*

► **Équipements de loisir**

- Améliorer la qualité des équipements récréatifs et du mobilier urbain dans les parcs.
- Ajuster l'offre de services récréatifs aux besoins des résidants.

► **Transport en commun**

- Améliorer la desserte du transport en commun.
- Améliorer la qualité du service.

► **Organismes communautaires et mouvements associatifs**

- S'assurer que les interventions municipales intègrent les préoccupations sociales du milieu.
- Favoriser une meilleure concertation avec le milieu.

► **Commerces et services**

- S'assurer que le quartier soit bien desservi par les commerces de proximité.

► **Culture**

- Favoriser l'accès aux activités culturelles.

► **Immigration**

- Favoriser l'intégration des personnes immigrantes.



■ ► *Orientations* ► *Niveau de vie*

► **Artères commerciales**

- Déterminer des interventions en fonction des caractéristiques et des vocations des différentes artères commerciales de manière à soutenir leur vitalité.

► **Entrepreneurship**

- Stimuler l'entrepreneuriat chez la population.

► **Embauche et création d'emploi**

- Favoriser l'intégration et la formation des résidants du quartier pour combler les postes disponibles localement et stimuler la création de projets structurants pour le milieu.

Le centre local de développement (CLD) de Québec est responsable de la mise en œuvre des actions associées au secteur de l'emploi.

■ ► *Actions*

Les propositions d'intervention retenues au plan d'action respectent les mandats et les champs d'intervention de la Ville et des partenaires impliqués dans la réalisation des actions.

Améliorer la sécurité dans les déplacements

- Élaborer une proposition d'aménagement des boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre Bertrand et de la rue Soumande.

Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture

- Aménager l'emprise de l'aqueduc à des fins récréatives.
- Élaborer une proposition d'aménagement pour désenclaver l'espace vert aménagé sur le bassin de rétention situé entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rivière.
- Sécuriser, pour les piétons, et rendre plus confortable la traversée de l'autoroute Laurentienne à la hauteur du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue Soumande.
- Recommander d'inclure dans le plan directeur de la Ville l'aménagement d'un réseau cyclable interne au quartier, ainsi qu'un lien entre celui-ci et les réseaux municipaux existants.
- Recommander au RTC d'améliorer la desserte du quartier, la fréquence des dessertes et le confort des usagers.

Aménager les espaces verts et places publiques

- Bonifier l'aménagement de l'ensemble des parcs existants par l'ajout de plantations et de mobiliers urbains.
- Aménager le parc Bibiane-Robitaille et y prévoir la construction d'un sentier glacé.
- Établir un programme de « plantation sur rue » dans le quadrilatère formé par les rues Chabot, Wilfrid-Hamel, Soumande et Pierre Bertrand.
- Élaborer une proposition d'aménagement du lieu de centralité.
- Mettre en valeur le secteur riverain du site de Jésus-Ouvrier.
- Aménager un sentier pédestre et réaliser des plantations dans l'emprise du corridor hydroélectrique entre le boulevard Pierre-Bertrand et la rue Soumande.
- Recommander à Hydro-Québec d'embellir leur propriété foncière par des aménagements paysagers.
- Élaborer un programme de plantation le long de l'avenue Godin dans le parc industriel Cardinal.

Offrir de l'habitation de qualité à prix abordable

- Favoriser la diversification de l'offre en logement pour le bénéfice des citoyens.
- Par un zonage approprié, favoriser l'usage résidentiel sur les quelques terrains vacants, ainsi que le changement de vocation de bâtiments, pour accueillir des usages résidentiels.
- En collaboration avec un groupe de ressources techniques (GRT), favoriser l'implantation de coopératives d'habitation.
- Informer la population sur les programmes municipaux en matière de subventions destinées à la rénovation résidentielle.
- Préparer un guide de rénovation mettant en valeur les caractéristiques architecturales des bâtiments du quartier.

Définir la vocation des zones commerciales

- Produire une étude définissant les vocations des zones commerciales : rue Soumande, boulevards Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et Père-Lelièvre.
- Prévoir des aménagements sous-jacents à ces vocations.

Créer une zone vouée à la vie artistique

- Élaborer une proposition d'aménagement extérieur pour le secteur du centre d'art La Chapelle.

Développer le secteur de l'emploi

Les priorités identifiées dans le plan de quartier dans ce domaine seront intégrées au plan local d'actions spécifiques à l'arrondissement du CLD de Québec. Ces priorités sont :

- d'informer la population sur les programmes d'aide financière et sur les ressources disponibles pour partir en affaire;
- de favoriser l'implantation de programmes « Jeunes entreprises » dans les écoles secondaires;
- de soutenir les « Projets-jeunesse » de nature entrepreneuriale;
- d'inventorier les emplois disponibles dans le quartier.



VANIER... en pleine action

L'Arrondissement des Rivières de la Ville de Québec vous présente ici un résumé du plan directeur qui vise le développement harmonieux du quartier de Vanier, composante essentielle de la ville de Québec.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le plan directeur de Vanier, consultez le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/lesrivieres ou communiquez avec votre Bureau d'arrondissement au 641-6002.



Juillet 2007

CARTE À
L'INTÉRIEUR